

Ordonné que M. Guillet ait la permission de présenter un bill à l'effet d'amender et maintenir en vigueur l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de *Grafton*, et pour d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise méthodiste-Wesleyenne, en *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Cameron (*Huron*), propose, secondé par M. Weldon, qu'il appert des rapports transmis par *Michael McCormack*, écuyer, l'officier-rapporteur pour le district électoral du comté de *King*, dans l'*Ile du Prince-Edouard*, à la dernière élection dans le dit district électoral, que *P. A. McIntyre*, *J. E. Robertson*, *A. C. MacDonald* et *E. B. Muttart* étaient les candidats à la dite élection—que, dans la dite élection le dit *P. A. McIntyre* reçut 2124 votes—que le dit *J. E. Robertson* reçut 2002 votes—que le dit *A. C. MacDonald* reçut 1941 votes et que le dit *E. B. Muttart* reçut 1854 votes—que le dit officier-rapporteur fit un rapport de la dite élection dans les termes suivants :—

“ DISTRICT DU COMTÉ DE KING, }
 “ PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD. } ”

Je certifie par les présentes que l'un des membres élus pour le district électoral du comté de *King*, conformément au bref ci-joint, comme ayant obtenu la majorité des votes légalement donnés, est *Peter Adolphus McIntyre*, de *Souris*, dans le comté de *King*, docteur en médecine, et je certifie de plus, que *James Edwin Robertson*, de *Montague*, dans le comté de *King*, docteur en médecine, candidat à l'élection tenue en vertu du bref ci-joint, paraît, d'après les rapports des divers sous-officiers-rapporteurs, avoir obtenu ensuite le plus grand nombre de votes donnés à telle élection; et comme il m'a été représenté, lors du compte des votes, par certains des électeurs du dit district électoral ayant droit de voter à telle élection, suivant qu'il ressort des diverses pièces ci-jointes et marquées respectivement des lettres E, F, G, H, et portant mes initiales, que le dit *James Edwin Robertson*, lors de sa nomination comme l'un des candidats à telle élection et à l'époque où elle a été tenue, était un membre déclaré dûment élu pour représenter le quatrième district électoral du comté de *King* dans la Chambre d'Assemblée de la province de l'*Ile du Prince-Edouard*, et qu'il était pour ce motif déqualifié pour être élu ou déclaré membre de la Chambre des Communes du *Canada* à la dite élection;

Je certifie de plus, par les présentes, que *Augustine Colin MacDonald*, de *Montague Bridge*, dans le comté de *King*, négociant, candidat dûment qualifié à telle élection, a obtenu ensuite le plus grand nombre de votes légalement donnés à telle élection, et je fais, de plus, ce rapport au sujet des dits *James Edwin Robertson* et *Augustine Colin MacDonald*, pour l'information de toutes personnes que cela peut intéresser.

(Signé),

MICHAEL McCORMACK,
 Officier-rapporteur.

Attesté,

(Signé), R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie.”

Que le dit *J E Robertson* étant le second des deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de votes à la dite élection, aurait dû être déclaré l'un des membres de ce parlement pour le dit district électoral, et qu'il a le droit de prendre son siège dans cette Chambre en cette qualité, réservant toutefois à tous candidats ou autres